Arrêts du Parlement de Bordeaux condamnant les Mémoires de l'état de France sous Charles IX Bibliothèques Virtuelles Humanistes - 10/11/2016 Édition quasi-diplomatique

Arrêt du Parlement de Bordeaux condamnant au feu les Mémoires de l'état de France sous Charles IX

par Alain Legros

Texte quasi diplomatique

Arrêts du Parlement de Bordeaux condamnant les Mémoires de l'état de France sous Charles IX Bibliothèques Virtuelles Humanistes - 10/11/2016 Édition quasi-diplomatique

Libraires XV s[cuta] aux pauures

Entre Guillaume fontaine et blaise destadens
libraires de ceste ville de bourdeaux, prisoniers detenuz en la
conciergerie de la court. appellans des maire et juratz de bourdeaux ladite
presente ville, qui pour auoir expose en vante certains
liures scandaleux et diffamatoires intitulez. Memoires
de lestat de france, les auroient condemnez a fere au sens de l'imparfait « auoient »
amende honorable et en certaines amendes pecuniaires, et
bannys de la presente ville et banliefue dicelle dune part

Et lesdits maire et juratz prenans la cause pour leur procureur en ladite ville appellez dautre.

Veu le procez Requeste du quatriesme iour de ce present mois de may presentée a la court par lesdits appellans aux fins de renuoy de la presente cause. en la chambre tripartie. establie par le roy en la ville dagen, dire du procureur general du roy escript au pied de ladite requeste empeschant ledit renuoy. Lettres de relief dappel desdits appellans, et exploictz faictz en vertu desdites lettres Et oys lesdits appellans en leurs causes dappel

Il sera dict. Sans auoir egard audit renuoy Et faisant droict dudit appel interiete par lesdits appellans. Que la court a mis et met ledit appel et ce dont a este appelle au neant / Et ordonne que les susdits liures intitulez, Les memoires de lestat

 \mathbf{v}°

de france. Seront ardz et brulez audeuant le palais roial de lombriere de cestedite ville par le premier sergent roial sur ce requis de la seneschaucee de guiene sur ce requis en presence de deux huissiers de ladite court. Et pour les cas resultans du proces Condemne iceulx appellans Scauoir est ledit fontaine en dix escuz sol et ledit destadens en cinq escuz sol damende, applicables a la norriture des pauures de lhospital de cestedite ville Sans que pour raison de ce ilz encourent aucune infamie. Et faict ladite court inhibitions et deffenses tant ausdits appellans que tous autres libraires et relieurs de liures tenir et ne exposer en vente lesdits liures et autres semblables scandaleux et difamatoires a peine de h la hart Sans despens faictz tant pardeuant lesdits maire et iuratz qu'en ladite court et pour cause.

solueatur quatuor scuta soles soluenda per appellantes

Arrêts du Parlement de Bordeaux condamnant les Mémoires de l'état de France sous Charles IX Bibliothèques Virtuelles Humanistes - 10/11/2016 Édition quasi-diplomatique

[...] quatre escuz sol en espisses. /

I(acques) Benoist de L(agebaston) Gentilz

VIIe maii MCLXXIX

Mrs les premier
president de lagebaston
de nesmont
mrs les conseilhier villenefue
de merle
de bab de pichon
de maledent
de pichon
Tibault
blanc
de gentilz r[elator]